

AFFAIRE N° 13. - Etats des frais et émoluments dus à Maître SAUGER, Avoué de la Commune de Saint-Denis, dans une instance par elle engagée devant la Cour d'Appel de Saint-Denis, contre les Consorts COUPOU.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver la dépense correspondante qui s'élève à 116.697 Fr CFA. A noter que les états des frais en cause ont été taxés par le Tribunal.

Je mets la question aux voix./.

Adopté à l'unanimité.

x x x

Approuvé  
St. Denis le 24 Mars 66  
p/ le Préfet et par délégation  
Le Directeur des Affaires  
Financières / Verigean.